

Produit: **BROSIA SEA TACK W 1.5**

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange **BROSIA SEA TACK W 1.5**

Numéro

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s). H2336 Code de produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Graisse lubrifiante Utilisations déconseillées Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la societe **HAFA France**

Adresse ZI - Allée Clotaire 1er

BP 243

76197 YVETOT

FR

Division Service Qualité HAFA

Téléphone .: 33 (0) 2 35 95 45 54 Téléphone

Télécopie : 33 (0) 2 35 95 83 63

adresse électronique fds@hafa.org

Non disponible. Personne à contacter

Emergency Tel. (France) 1.4. Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Aucun(e)(s). Intervention Aucun(e)(s). Stockage Aucun(e)(s). Élimination Aucun(e)(s).

Informations supplémentaires

EUH208 - Contient Acides naphténiques, sels de zinc, Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles de l'étiquette

en C10-C14, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SDS FRANCE 1 / 11



Produit: BROSIA SEA TACK W 1.5

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. The mixture does not contain any substances included in the list established in accordance with REACH Article 59(1) for having endocrine disrupting properties at a concentration equal to or greater than 0.1% by weight.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	30 - < 40	64742-53-6 265-156-6	01-2119480375-34-xxxx	649-466-00-2	
Classification :	Asp. Tox. 1;	H304			
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités	5 - < 10	64742-54-7 265-157-1	01-2119484627-25-XXXX	649-467-00-8	
Classification :	Asp. Tox. 1;	H304			
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle, iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc	1 - < 3	85940-28-9 288-917-4	01-2119521201-61-XXXX	-	
Classification: Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 2;H411					
Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-C14, sels de calcium	< 1	1471316-72-9 939-603-7	01-2119978241-36-XXXX	-	
Classification: Skin Sens. 1B;H317					
Acides naphténiques, sels de zinc	< 1	12001-85-3 234-409-2	01-2120783834-41-XXXX	-	
Classification: Eye Irrit. 2;H319, Skin Sens. 1B;H317, Aquatic Chronic 2;H411					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

M : facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union. Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les

concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

- Contient : Huile minérale

Extrait DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.



Produit: BROSIA SEA TACK W 1.5

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un

danger par inhalation.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en

cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le contact fréquent ou prolongé peut entraîner un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Combustion en cas de feu. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser des moyens d'extinction

appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ou

Voir également section 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la

section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. The product is insoluble in water.

confinement et de nettoyage

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.



Produit: **BROSIA SEA TACK W 1.5**

Code: H2336 Version: 1.2 Révision : le 16-Octobre-2023

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Observe industrial sector guidance on best practices.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients. Suivre les procédures standard de surveillance.

Procédures de suivi recommandées

Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Non disponible.

Directives au sujet de

l'exposition

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme

physique actuelle du produit.

France INRS: Désignation Peau

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Résorption via la peau

(CAS 64742-54-7)

VLEP obligatoires pour la France : Désignation pour la peau

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Résorption via la peau

(CAS 64742-54-7)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en viqueur et en coopération Informations générales

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

Protection de la peau

- Protection des mains Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC).

- Autres Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est

recommandé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

industrielle et aux consignes de sécurité. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer

des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

SDS FRANCE 4 / 11



Produit: BROSIA SEA TACK W 1.5

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

Limites d'exposition professionnelle

Belgique . OEL. Exposure Limit Values to Chemical Substances at Work, Code of Well-being at work, Book VI, Title 1 - Chemical agents, as amended

Composants	Туре	Valeur	Forme
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.
Suisse. SUVA, Valeurs limites sur	le lieu de travail : Valeurs ac	tuelles VME	
Composants	Туре	Valeur	Forme
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	VME	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Procédures de suivi recommandées

Autres données Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme

d'exposition physique actuelle du produit.

France INRS: Désignation Peau

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités Résorption via la peau

(CAS 64742-54-7)

VLEP obligatoires pour la France : Désignation pour la peau

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Résorption via la peau

(CAS 64742-54-7)

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolide.FormeSolide. PâteCouleurVert.

Odeur Non disponible.

Point de fusion/point de Non disponible.

congélation

SDS FRANCE 5 / 11



Produit: **BROSIA SEA TACK W 1.5**

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

Point d'ébullition ou point

initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Non disponible.

Inflammabilité Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosivité -

Non disponible.

supérieure (%) Point d'éclair

>185,0 °C (>365,0 °F) Coupelle ouverte

>250 °C (>482 °F) **Température**

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Non disponible Non applicable. pН Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Insoluble Solubilité (dans l'eau)

Soluble dans les hydrocarbones Solubilité (autre)

Coefficient de partage

(n-octanol/eau) (valeur log)

Non disponible.

Pression de vapeur

Non disponible.

Densité et/ou densité relative

Densité relative 0,89

Température pour densité

relative

20 °C (68 °F)

Densité de vapeur Non disponible. Caractéristiques des particules Non disponible.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

physique

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques

de sécurité

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives Non disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Point de goutte >155 °C (>311 °F)

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des

substances incompatibles. Éliminer toute source d'ignition.

SDS FRANCE 6 / 11



Produit: BROSIA SEA TACK W 1.5

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de

Oxydes de carbone. Composés de soufre.

décomposition dangereux

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguëLes températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, des brouillards ou des émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des

irritations, la nausée et la diarrhée.

Composants Espèce Résultats d'essais

Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-C14, sels de calcium (CAS 1471316-72-9)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin > 5000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12001-85-3)

<u> Aiguë</u>

Orale

DL50 Rat 4920 mg/kg

Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)

<u>Aiguë</u>

Inhalation

Brouillard

CL50 Rat > 5,53 mg/l, 4 Heures

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle, iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc (CAS 85940-28-9)

<u>Aiguë</u>

Orale

DL50 Rat 3080 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, entraînant gêne et

dermatite.

Lésions oculaires

Non classé

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire Non classé.
Sensibilisation cutanée Non classé.

SDS FRANCE 7 / 11



Produit: **BROSIA SEA TACK W 1.5**

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé.

Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Non classé

Toxicité spécifique pour

Non classé.

certains organes cibles -

exposition unique

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Non classé

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les mélanges et informations sur les

Aucune information disponible.

substances

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

This mixture does not contain any substances having endocrine disrupting properties with respect to human health as assessed in accordance with the criteria set out in Regulations (EC) No 1907/2006, (EU) No 2017/2100 and (EU) 2018/605, at a concentration equal to or greater than

0.1% by weight.

Autres informations Non disponible

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, non classé dangereux pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et

dégradabilité

Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage

Non disponible.

n-octanol/eau (log Kow) Facteur de bioconcentration

(FBC)

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité en général

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

This mixture does not contain any substances having endocrine disrupting properties with respect to the environment as assessed in accordance with the criteria set out in Regulations (EC) No 1907/2006, (EU) No 2017/2100 and (EU) 2018/605, at a concentration equal to or greater than 0.1% by weight.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

SDS FRANCE 8 / 11



Produit: BROSIA SEA TACK W 1.5

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Produit non utilisé: 16 03 06

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Précautions particulières Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONUNon réglementé comme une marchandise dangereuse. **14.2. Désignation officielle**Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non affecté.

Risque subsidiaire -

No. de danger (ADR) Non affecté.
Code de restriction en Non affecté.

tunnel

14.4. Groupe d'emballage - **14.5. Dangers pour** Non.

l'environnement

14.6. Précautions Non affecté.

particulières à prendre par

l'utilisateur

IATA

14.1. UN number14.2. UN proper shippingNot regulated as dangerous goods.Not regulated as dangerous goods.

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class Not assigned.

Subsidiary risk 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards No.

14.6. Special precautions Not assigned.

for user

IMDG

14.1. UN numberNot regulated as dangerous goods. **14.2. UN proper shipping**Not regulated as dangerous goods.

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class Not assigned.

Subsidiary risk 14.4. Packing group 14.5. Environmental hazards

Marine pollutant No.

EmS Not assigned.

14.6. Special precautions Not assigned.

for user



Produit: BROSIA SEA TACK W 1.5

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

14.7. Transport maritime en vrac Non applicable.

conformément aux instruments

de l'OMI

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12001-85-3)

Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle, iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc (CAS 85940-28-9)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications – Les conditions de restriction données pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte

Acides naphténiques, sels de zinc (CAS 12001-85-3) 3

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Règlement 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, annexe I, tel que modifié N'est pas listé.

SDS FRANCE 10 / 11



Produit: BROSIA SEA TACK W 1.5

Code: H2336 Version: 1.2 Révision: le 16-Octobre-2023

Règlement 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, annexe II, tel que modifié

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel

que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement

(CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieures.

ADR: Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road.

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN : Comité européen de normalisation.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des

navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises

dangereuses).

Non disponible.

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT: Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

15

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Texte intégral des mentions qui ne sont reproduites que partiellement aux rubriques 2 à La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

HAFA France ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.